

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 avril 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.669**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 janvier 2022, visant à obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

- À la suite des plans pour 4 super cliniques en Outaouais à l'époque du gouvernement libéral, vous désirez obtenir tout document concernant le futur des trois cliniques manquantes et/ou la documentation concernant l'arrêt du projet.
- Les documents sur le mode de rémunération des médecins au Québec, plus précisément les médecins de famille.

Concernant le premier point de votre demande relatif à la création de groupe de médecine de famille réseau (GMF-R) en Outaouais, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne détient aucun document pouvant répondre à ce point de votre demande. En effet, le MSSS n'a jamais reçu de demande de désignation GMF-R pour d'autres cliniques de la région de l'Outaouais que la Clinique MédiGo.

... 2

Par ailleurs, concernant le deuxième point de votre requête, vous trouverez ci-joint un document répondant à cette partie de votre demande. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le mode de rémunération des médecins de famille, nous vous invitons à adresser votre requête à la responsable de l'accès de la Régie de l'Assurance maladie du Québec aux coordonnées suivantes :

**Sonia Marceau**  
Secrétaire générale  
1125, Grande Allée O., 8e étage  
Québec (QC) G1S 1E7  
acces@ramq.gouv.qc.ca

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2